

## Communiqué du 8 février 2016

Orchestra-Prémaman a envoyé ce jour une lettre à l'attention des membres du *board of directors* de Destination Maternity Corporation, société cotée (NASDAQ: DEST), relative à la proposition d'Orchestra-Prémaman d'acquérir 100% du capital social de Destination Maternity pour partie en numéraire et pour partie en actions d'Orchestra-Prémaman.

L'objectif de cette lettre, dont une traduction libre figure en annexe du présent communiqué, est de réaffirmer la proposition de rapprochement (sous réserve de certaines conditions), ainsi que de répondre à certaines réserves exprimées par le *board of directors* de Destination Maternity en réponse à la proposition initiale d'Orchestra-Prémaman. Cette lettre a pour objet de présenter une amélioration des termes de la proposition initiale dans la mesure où la composante en numéraire serait augmentée par rapport à la composante en action.

A cette occasion Orchestra-Prémaman a déposé ce jour auprès de la *US Security and Exchange Commission* un formulaire Schedule 13D modifiant la version déposée le 14 décembre 2015 (<http://www.sec.gov>); cette Schedule 13D contient en annexe la lettre en anglais transmise à Destination Maternity. Par ailleurs, une présentation a été effectuée auprès du *board of directors* de Destination Maternity qui est disponible sur le site internet d'Orchestra Prémaman (<http://www.orchestra-kazibao.com/wp-content/uploads/2016/02/2016-01-20-Orchestra-Presentation-to-Diana-Board.pdf>). A ce jour, Orchestra-Prémaman détient une participation de 13,9% du capital de Destination Maternity.

Selon les termes de la proposition transmise ce jour, il est proposé aux actionnaires de Destination Maternity de recevoir une rémunération totale par action ordinaire de Destination Maternity de USD 2,6664 en numéraire et 0,0596 action ordinaire Orchestra-Prémaman.

### Avertissement – Déclarations Prospectives

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Orchestra-Prémaman, notamment en ce qui concerne ses projets potentiels et ses objectifs par rapport à une éventuelle opération de rapprochement. De telles déclarations sont, de par leur nature, soumises à un certain nombre de risques et incertitudes significatifs et les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d' Orchestra-Prémaman peuvent différer significativement des projections, objectifs et attentes exprès ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont faites uniquement à la date du présent communiqué, et Orchestra-Prémaman n'est soumise à aucune obligation d'actualiser ou de modifier les informations contenues dans ce document en raison d'évènements futurs, de nouvelles informations ou pour toute autre raison, à l'exception des cas où la loi en dispose autrement.*





d'échange faisant ressortir une prime de 45% par rapport au cours de bourse (à la date de notre lettre). Ceci se traduisait par une rémunération de 1.8035 dollars en numéraire et de 0.0665 action ordinaire Orchestra-Prémaman par action ordinaire de la Société.

- Votre communiqué de presse mentionne que "les actions ordinaires Orchestra-Prémaman sont cotées sur Euronext Paris et ne sont pas liquides, et que la société est contrôlée par un actionnaire détenant plus de 90% du capital". Pour autant:
  - dans le cadre de l'opération proposée, nous avons l'intention de modifier notre lieu principal de cotation soit au NASDAQ, soit au NYSE ;
  - dans le cadre de l'opération envisagée, le flottant d'Orchestra-Prémaman se trouverait significativement augmenté du fait des actions nouvellement émises. De plus, nous considérons que les perspectives de croissance renouvelées que générera l'opération permettra aux actionnaires de la Société de bénéficier d'une liquidité accrue; et
  - bien que Yeled Invest SA ("Yeled") continuera bien entendu à être un actionnaire important de la société, sa participation se trouvera diluée par les actions nouvellement émises. De plus, il est important de souligner que ma famille et moi-même contrôlons Yeled, et que ma participation dans Yeled constitue l'immense majorité de mes actifs. L'expérience montre que cette concentration a permis d'assurer qu'Orchestra-Prémaman soit gérée avec la prudence, la diligence et la compétence requises. Le fait qu'Orchestra-Prémaman ait crû et ait été profitable<sup>1</sup> lors de chacune des 20 dernières années en est la preuve. Suggérer ainsi que l'investissement significatif de Yeled dans Orchestra-Prémaman est un point négatif, qui nous porte tort.
- Votre communiqué de presse affirme que notre "proposition de fusion par échange de titres ne serait pas dans l'intérêt des actionnaires de la Société, compte tenu des risques inhérents à une opération essentiellement réalisée en titres dépendante de synergies incertaines". Nous avons la conviction que le rapprochement de nos sociétés permettrait de réaliser des synergies de coûts significatives, puisque la Société pourrait accroître son efficacité dans les achats en s'appuyant sur le réseau existant de bureaux d'achat d'Orchestra-Prémaman dans les pays manufacturiers (plutôt que d'utiliser des agents comme c'est le cas aujourd'hui pour la Société). De plus, nous pensons fermement qu'une croissance significative pourrait résulter d'une part de la distribution des produits pour femmes enceintes dans le réseau Orchestra-Prémaman qui compte près de 700 magasins, et d'autre part de la vente via le réseau de la Société de vêtements pour enfants et de produits de puériculture, qui représente un marché bien plus important que celui de la femme enceinte. Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, ceci permettra de lever les contraintes géographiques et sectorielles dont la Société souffre actuellement. Nous pensons qu'il est important que les actionnaires de nos deux sociétés puissent partager les bénéfices de ces synergies, ce qui est une des raisons principales pour lesquelles nous avons proposé une opération en numéraire et en actions.

Sur la base de notre expérience et de notre historique en matière d'acquisitions et d'intégration de sociétés à l'international, nous sommes confiants en notre capacité, en travaillant avec la direction de la Société, à réaliser les synergies. Cependant, comme nous l'avons précédemment proposé, nous engagerons une société de conseil que nous choisirons ensemble, qui nous donnera une estimation indépendante du montant et de la faisabilité des synergies, de façon à ce que les actionnaires de nos deux sociétés puissent disposer d'une évaluation séparée de cet aspect fondamental de l'opération.

- Après la publication de votre communiqué de presse, il nous a été dit que vous considériez que la portion en numéraire de notre offre était insuffisante. Bien que nous pensions que la capacité financière de nos deux sociétés doit être concentrée sur le financement des investissements nécessaires à notre croissance et à notre développement combinés, et qu'il est important que les actionnaires de nos deux sociétés puissent

<sup>1</sup> A l'exception de 2001 où une perte a été enregistrée à l'occasion de la fusion avec Kazibao.



